

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES

Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20200618-CC18062020_02-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Brouteele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Développement touristique : Projet d'extension du port d'Haverskerque, acquisition des parcelles cadastrées ZE81 ET ZE82

Un projet d'agrandissement de la base nautique et du port de plaisance situés sur la commune d'Haverskerque est à l'étude. L'idée est de limiter le plan d'eau actuel au port de plaisance, et de créer un plan d'eau réservé aux activités nautiques sur les terrains agricoles situés à côté du port. Une autre partie de ces parcelles serait aménagée pour des activités de plein air et d'une zone de parking sur la parcelle cadastrée ZO113.

Dans ce contexte de développement des activités de loisirs, la CCFL souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées ZE81, ZE82, ZE85, ZE86 et ZE113 sur la commune d'Haverskerque, pour une superficie totale de 28 141m².

France Domaine a rendu son avis le 26 mars 2020 et a estimé entre 3€ et 5€/m² pour les parcelles cadastrées ZE81, ZE82, ZE85 et ZE86 et à 15€/m² pour la parcelle ZE113.

Suite à plusieurs échanges avec Monsieur Colson, exploitant des 5 parcelles et propriétaire des parcelles ZE81 et ZE82, un accord a été trouvé pour un prix d'achat à 4€/m² pour ces 2 parcelles totalisant une superficie de 17 150m².

Les frais et honoraires inhérents à ces acquisitions (notaire et géomètre) seront à la charge de la Communauté de communes Flandre Lys.

Les frais de busage et d'accès aux parcelles que Monsieur Colson conserve en exploitation seront à la charge de Monsieur Colson lui-même.

Le propriétaire cultivant ses terrains, aucune indemnité d'éviction pour le locataire n'est à prévoir.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies.

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER l'acquisition des parcelles cadastrées ZE81 et ZE82 sur la commune d'Haverskerque, au prix de 4€/m² ;
- PRÉCISER que les frais et honoraires inhérents à ces acquisitions (notaire et géomètre) seront à la charge de la Communauté de communes Flandre Lys ; Les frais de busage et d'accès aux parcelles que le propriétaire conserve en exploitation seront à sa charge ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



(Handwritten signature in blue ink)